

Il n'y a plus de chiffres publiés sur la pratique de l'avortement

■ Les dernières statistiques concernent l'année 2011. Il n'y a plus de Commission d'évaluation depuis 2012...

Combien y a-t-il eu d'avortements l'an dernier ? Pas de réponse. Combien d'adolescentes ont-elles demandé d'interrompre leur grossesse ? On ne sait pas. Quel était le statut familial des femmes qui se sont rendues dans un planning familial pour avorter ? Étaient-elles en couple ? Seules ? Avaient-elles des enfants ? Mystère. Utilisaient-elles une méthode contraceptive ? Le point d'interrogation reste de mise...

Depuis six ans, on ne dispose plus d'aucun chiffre et d'aucune statistique concernant la pratique (déclarée) de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) avant le délai de 12 semaines fixé par la loi de 1990 dépenalisant l'avortement sous conditions.

Plus de signe de vie depuis 2012

Cette même loi créait la Commission nationale chargée d'évaluer l'application des dispositions légales relatives à l'interruption de grossesse. Elle a notamment pour mission d'établir, tous les deux ans, pour le Parlement, un rapport sur la base des documents d'enregistrement complétés par les médecins qui ont pratiqué une interruption de grossesse. Ces informations sont précieuses: elles livrent des données sociodémographiques, psychosociales et médicales qui permettent de mieux cerner les circonstances dans lesquelles les femmes recourent à un avortement.

Mais cette Commission d'évaluation n'a plus donné signe de vie depuis décembre 2012... Impossible donc de savoir si le nombre d'avortements augmente ou diminue. En 2011, dernière année pour laquelle des statistiques ont été publiées, 20 000 IVG avaient été déclarées. Impossible encore de dire si l'âge moyen (27 ans) de ces femmes reste stable ou si le nombre de très jeunes filles qui avortent a diminué (87 avaient entre 10 et 14 ans)...

Bref, sans ces informations, il est très difficile d'étayer une analyse de la pratique de l'avortement. Et, partant, de construire

une politique de prévention efficace.

Faute de candidats...

Les chiffres existent pourtant. Le secrétariat de la Commission nationale d'évaluation encode chaque jour les documents d'enregistrement d'une interruption de grossesse. Ces chiffres comprennent des dates (de la demande, de l'entretien, de l'IVG); des informations sur l'âge, l'état civil, le lieu de domicile ainsi que l'état de détresse invoqué par la patiente; ils précisent les moyens contraceptifs utilisés (ou pas) ainsi que les méthodes appliquées pour interrompre la grossesse.

Mais ces données restent confidentielles. Deux rapports statistiques, relatifs aux années 2012-2013 et 2014-2015, sont prêts. Le troisième rapport bisannuel (2016-2017) le sera en septembre 2018. Ils ne peuvent pas être publiés ni transmis au Parlement parce qu'ils doivent d'abord être validés par la Commission d'évaluation. Qui, virtuellement, n'existe

plus, faute de combattants. Les appels aux candidats successifs, publiés au *Moniteur*, n'ont pas donné lieu à un nombre suffisant d'amateurs pour renouveler l'instance.

A tel point qu'en juin 2016, une loi (modifiant la loi d'août 1990 qui créait cette commission) a étendu les catégories pour élargir le nombre potentiel d'experts. Dans la foulée, un troisième appel aux candidats a été publié au *Moniteur* en septembre 2016.

Dans les prochaines semaines

On cherche donc toujours 16 membres (9 femmes et 7 hommes): 8 doivent être docteurs en médecine (dont 4 au moins sont chargés de cours, professeur ou professeur émérite de médecine dans une université belge); 4 doivent être chargés de cours, professeur ou professeur émérite de droit ou avocat); 4 sont issus de milieux chargés de l'accueil et de la guidance des femmes en état de détresse. La Commission doit aussi compter 16 membres suppléants désignés en fonction des mêmes critères que les membres effectifs.

Ils sont nommés, pour quatre ans, par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres, sur deux listes présentées par la Chambre.

Selon nos informations, ces listes sont actuellement au cabinet de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Maggie De Block (Open VLD). Où on nous indiquait jeudi que le dossier devrait "passer au conseil des ministres dans les prochaines semaines".

An.H.

Le dossier devrait passer au conseil des ministres dans les prochaines semaines.